



Luxembourg, le 10 mai 2019

Agrément des agents de contrôle

*en vertu de l'article 4 la loi modifiée du 19 juin 2009
sur l'ordre et la sécurité dans les transports publics.*

Luxembourg, le 10 mai 2019 à 11:00 heures
au Centre de Conférence des CFL, place de la Gare, Luxembourg-Gare.

- 11h00 Accueil des 29 agents CFL (15 personnel d'accompagnement de train / 14 chefs de surveillance) ainsi que des 6 agents AVL.

- 11h15
 - Allocution de bienvenue de Monsieur Yves Baden, Directeur Ressources Humaines et Organisation des CFL.
 - Allocution de Monsieur Lex Bentner, Chef de service autobus, AVL.
 - Discours de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

L'agent agréé est :

- **habilité à requérir l'exhibition des titres de transport,**
- **habilité à percevoir des amendes administratives,**
- **habilité à retirer un titre de transport contrefait, manipulé ou non valide,**
- **autorisé à vérifier l'identité des personnes contrôlées et à se faire exhiber à ces fins une pièce d'identité, dans la mesure où l'exécution de sa mission l'exige.**

(articles 6, 11bis et 11ter de la loi modifiée du 19 juin 2009 sur l'ordre et la sécurité dans les transports publics)

Il est en outre :

- **autorisé à enjoindre aux personnes qui, de par leur comportement, troublent l'ordre ou la sécurité dans les moyens de transport public, dans les gares routières et ferroviaires et aux arrêts, de quitter le véhicule ou de s'éloigner des lieux.**

(article 5, paragraphe 1, de la loi modifiée du 19 juin 2009 sur l'ordre et la sécurité dans les transports publics)

- Prestation de serment *prévue à l'article 4 de la loi modifiée du 19 juin 2009 sur l'ordre et la sécurité des transports publics.*

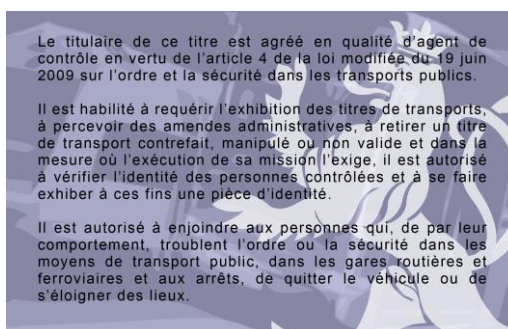
Serment (Lecture par Monsieur le Ministre) :

**« Je jure de remplir mes fonctions avec intégrité,
exactitude et impartialité »**

Réponse des agents présents :

« Je le jure »

Exemple du titre d'agent de contrôle :



- Signature du 1^{er} procès-verbal par Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et remise de la 1^{ière} carte d'agrément à l'agent de contrôle (photos).
- Photo de groupe avec Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Monsieur le Directeur général des CFL, les agents agréés et autres.
- Signature des procès-verbaux par les autres agents agréés.
(Tous les agents sont invités à signer leurs procès-verbaux respectifs auprès des collaborateurs du MMTP.)
- Invitation (café, eaux, jus et viennoiseries offerts par les CFL).